

PARIS,
LE 09 NOVEMBRE 2021

CONTACT
Caroline Borel
T. 33 (0)1 55 55 61 63
caroline.borel@hceres.fr

Évaluation : le Hcéres présente les référentiels de la campagne 2022-2023

Le 5 novembre 2021, le Hcéres a réuni à Paris l'ensemble des établissements évalués dans le cadre de la vague C (Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Corse, Grand-Est, Nouvelle-Calédonie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Polynésie Française), afin de présenter et d'échanger sur la méthodologie et le calendrier.

Les équipes dirigeantes des établissements d'enseignement supérieur et de recherche concernés ont ainsi pris connaissance des référentiels et des processus qui seront mis en œuvre par le Hcéres pour la campagne 2022-2023.

Simplification et efficacité

Élaborés en concertation avec les communautés, ces référentiels répondent à plusieurs objectifs : fournir sous une forme simplifiée aux entités évaluées, établissements, unités de recherche et formations, des outils de pilotage efficaces et des indicateurs utiles à leur développement interne ainsi qu'au dialogue contractuel avec l'État ou leurs tutelles et, dans le cas des formations, à leur accréditation.

Validés par le Collège du Hcéres les 25 octobre et 2 novembre, les référentiels d'évaluation sont moins nombreux et passent de 13 à 7 :

- Référentiel d'évaluation des établissements,
- Référentiel d'évaluation des coordinations territoriales,
- Référentiel d'évaluation des unités de recherche,
- Référentiel d'évaluation des organismes de recherche,
- Référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle,
- Référentiel d'évaluation des formations du 1^{er} et du 2^e cycle du domaine de la culture,
- Référentiel d'évaluation des formations du 3^e cycle.

Avec un référentiel commun universités/écoles, une articulation plus étroite entre les référentiels, une diminution du nombre de domaines, de références et de critères, une rédaction harmonisée, tous ont été élaborés pour répondre à une exigence de simplification et d'efficacité. Ils se veulent aussi plus utiles aux établissements en permettant une modulation plus souple pour être au plus près de leurs stratégies.

Afin d'accompagner au mieux les évalués, le Hcéres a programmé jusqu'à mi-décembre des réunions, sur site ou par visioconférence, pour recueillir les attentes des établissements et présenter la méthodologie de la vague C. Ces rencontres s'organiseront autour d'échanges stratégiques avec les équipes de direction et d'ateliers thématiques portant sur l'évaluation des entités de recherche et des formations.

EN SAVOIR PLUS

↳ Espace entités évaluées

Retrouvez, dans cet espace dédié sur le site web du Hcéres, l'ensemble des référentiels d'évaluation, documents méthodologiques et informations pratiques relatifs à la campagne d'évaluation 2022-2023 (Vague C) :

<https://www.hceres.fr/fr/espace-entites-evaluees>

LE HCÉRES

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) est l'autorité administrative indépendante (AAI) française chargée d'évaluer l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Il deviendra une autorité publique indépendante (API) au 1^{er} janvier 2022.